

Le portail famille

ACCUEIL DOSSIER PLANNING FACTURATION MESSAGERIE ACTUALITES

Validation des modifications

Afin d'enregistrer définitivement votre saisie, veuillez cliquer sur le bouton "Terminer". Si vous cliquez sur "Tout supprimer", vos modifications seront effacées.

Récapitulatif de votre saisie

Date	Élément	Tarification	Coût
02/02/2023	Aaron - Restauration scolaire	à l'unité	4.59€
03/02/2023	Aaron - Restauration scolaire	à l'unité	4.59€
Total de vos modifications à l'unité :			9.18€

**TOUT SUPPRIMER** **RETOUR** **TERMINER**

7

Après avoir vérifié le récapitulatif, je clique sur « terminer »

Votre enfant est inscrit !

**+ D'INFOS**  
**SERVICE ANIMATION**  
01 69 02 52 61  
**ENFANCE-EDUCATION**  
@VILLE-RIS-ORANGIS.FR



Contre  
le gaspi  
à la cantine,  
on s'inscrit !



En moyenne chaque jour, près de 20 kg de nourriture sont jetés dans chaque école de Rls-Orangis. Ce gaspillage alimentaire est néfaste pour notre planète. Connaître le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine permet de réduire le gaspillage et d'anticiper au plus juste le personnel encadrant la pause méridienne.

Pour y remédier, il est important d'agir ensemble !

C'est pourquoi notre Municipalité a fait le choix de rendre obligatoire l'inscription à la cantine à partir du 6 mars 2023.

Ainsi, si votre enfant n'est pas inscrit, vous devrez payer un supplément de 25% du prix du repas, soit 3,69€ au lieu de 2,95€, par exemple, si vous vous appartenez à la tranche D du quotient familial. Si votre enfant est inscrit mais n'est pas présent, le coût d'un repas vous sera facturé.

## Quand s'inscrire ?

L'inscription doit être faite au plus tard le jeudi de la semaine précédente.

Par exemple : si mon enfant mange à la cantine le 13, 14 et 15 février, je dois l'inscrire au plus tard le jeudi 9 février.

Je peux inscrire mon enfant pour 2 jours, 1 semaine, 1 mois ou toute l'année en avance.



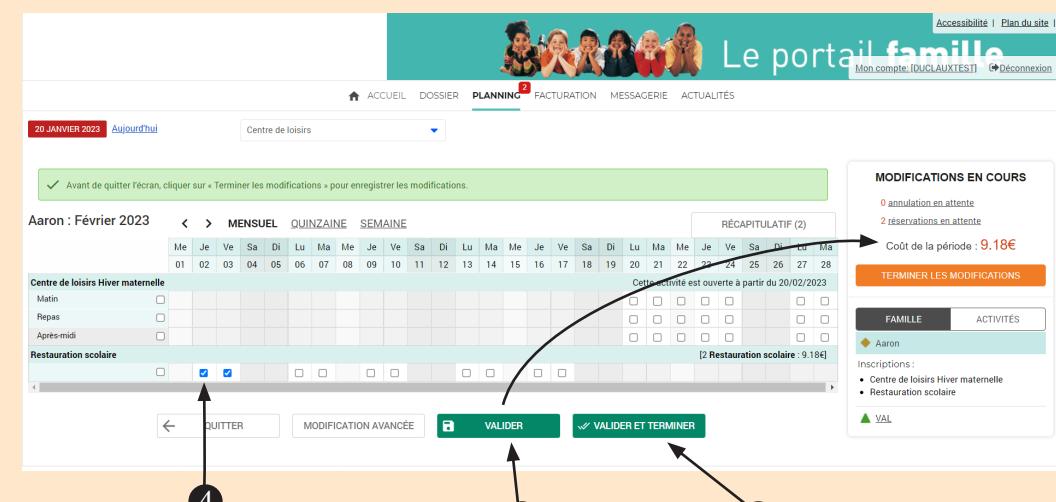
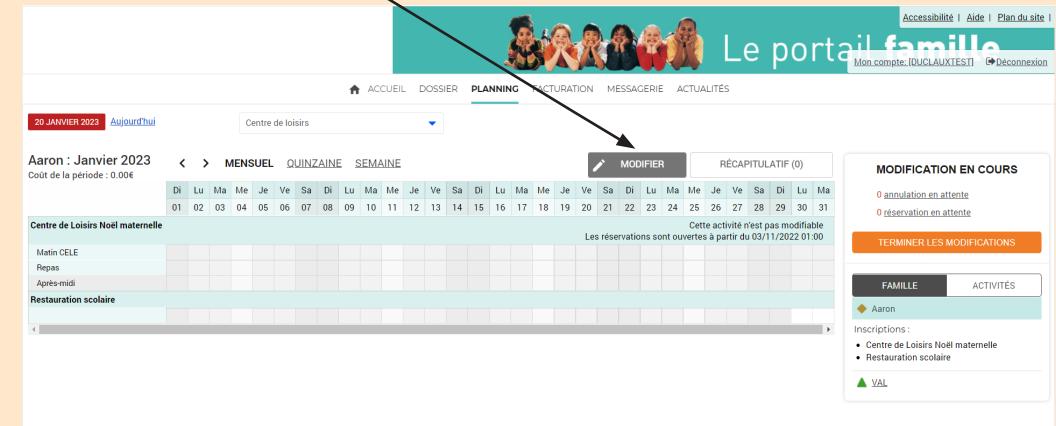
## Comment s'inscrire ?

Je me connecte sur le Portail famille 1



Dans la rubrique « planning », je clique sur « effectuer de nouvelles réservations » 2

Je clique sur « modifier » 3



Je coche les jours où mon enfant mangera à la cantine, au niveau de « Restauration scolaire »

Je clique sur « valider » pour faire apparaître le coût de ma réservation

Je clique sur « valider et terminer »